



## Frais bancaire abusif et inexpliquer

Par **pascal59300**, le **28/01/2011 à 16:41**

Bonjour,

je suis en accident de travail depuis 2009 et depuis ce jour je suis submerger de frai bancaire inexpliquer et abusif allant jusqu a 600 euro en ayant un loyer de 541 euro je n ai plus de koi vivre ni manger en ayant un famille de 2 enfants j ai du ouvrir un compte dans une autre banque pour pouvoir payer mes facture et pouvoir nourir ma famille helas a ce jour je suis a un montant de 1280euro de frai tout en ayant recouvert mon compte au moi de desembre 2010 d un montant de 800 euro ce ki veut dire kque je ne leur devait plus rien mais il ont toujours continuer a me compter des frai abusif que doi je faire et surtout comment jesper ke vous pourez m aide"r car je suis about et ne sai plus du tout ou donner de la tete merci d avance pour votre aide et je tenai a signaler le non de la banque qui est la bnp

Par **Marion2**, le **28/01/2011 à 16:54**

A quoi correspondent ces frais bancaires ? Vous devez le savoir...

Vous avez dû recevoir de votre Banque le montant des frais pour les incidents bancaires (c'est obligatoire).

Par **pascal59300**, le **28/01/2011 à 18:59**

non je n ai rien recut de ma banque je le voi juste sur mon relever de compte et rien n est decrit il est juste ecrit frai pour impayer et des somme pouvant aller jusqu a 200 euro est plus

et maintenant il veulent ke je rembourse integralement les frais alors ke je n ai presque plus rien de retirer sur le compte je ne comprend meme pas pourquoi j ai autant de frais j ai rien en dessous de 50 euro merci pour votre reponse

Par **Marion2**, le **28/01/2011 à 19:31**

La Banque vous a obligatoirement fait parvenir le montant des frais pour les incidents bancaires.

Comme ce n'est pas envoyé avec un relevé de compte, vous avez dû, par inadvertance mettre le papier à la poubelle.

Quelle est votre banque ?

Je vais vous donner ces renseignements.

Par **titchoubello**, le **29/01/2011 à 06:51**

Bonjour,

je viens de lire votre post, et ma banque (C.A) ne m'a pas envoyé le relevé annuel des frais bancaires en 2010 (frais 2009) et je n'ai pas à ce jour celui de 2011 (frais 2010).

Certes ce document est obligatoire, mais à part le réclamer, la banque ne risque RIEN si elle ne les fait pas parvenir. Pourtant j'ai lu sur d'autres forums que l'absence de ce document engendrait le remboursement des frais. Vrai ou Faux ?

Cordialement

Par **pascal59300**, le **29/01/2011 à 11:31**

ça me rassure je ne suis pas le seul à ne pas les avoir alors car ma banque qui est la bnp ne me les a pas envoyés non plus;

Par **Marion2**, le **29/01/2011 à 12:30**

Vous regardez sur google "montant frais incidents de paiement 2010" Crédit Agricole.

Par **Marion2**, le **29/01/2011 à 12:34**

pascal,

Idem pour vous avec l'année 2011

Par **titchoubello**, le **31/01/2011** à **19:15**

Bonsoir Marion,

ce que vous nous avez indiqué ne répond pas a ma question. Bien que cela soit obligatoire, le C.A n'envoie pas le relevé annuels des frais d'incidents bancaire. Que risque la banque ? Le remboursement au client des frais ?

Merci

Par **Marion2**, le **31/01/2011** à **19:21**

[citation]***Le remboursement au client des frais ?***

[/citation]

Il ne faut pas rêver.

Envoyez un courrier recommandé AR à votre banque la mettant en demeure de vous faire parvenir le montant des frais des incidents de paiement, comme le prévoit la loi.